E/cn.5/2004/NGO/6 **Nations Unies**



Conseil économique et social

Distr. générale 9 janvier 2004 Français Original: anglais

Commission du développement social

Quarante-deuxième session

4-13 février 2004

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : amélioration de l'efficacité du secteur public

> Déclaration présentée par la Fédération internationale des assistants sociaux et des assistantes sociales, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

04-20494 (F) 270104 270104

^{*} E/CN.5/2004/1.

Fédération internationale des assistants sociaux et des assistantes sociales, 2000.

La Fédération internationale des assistants sociaux et des assistantes sociales tient aujourd'hui à présenter la déclaration ci-après sur l'amélioration de l'efficacité du secteur public. La Fédération est une organisation mondiale qui oeuvre en faveur de la justice sociale, des droits de l'homme et du développement social en s'efforçant de promouvoir l'action sociale, les meilleures pratiques et la coopération internationale entre les travailleurs sociaux et leurs organisations professionnelles. La Fédération, qui compte des organisations nationales membres dans 78 pays, est le porte-parole et l'agent de liaison de près d'un demi-million de travailleurs sociaux dans le monde entier.

Les travailleurs sociaux s'emploient à promouvoir le changement social, à faciliter les relations humaines ainsi que l'autonomisation et la libération de chacun aux fins d'un mieux-être. En s'appuyant sur des théories de comportement humain et de systèmes sociaux, l'action sociale intervient lorsque l'individu est en interaction avec son environnement. Les principes des droits de l'homme et de la justice sociale conditionnent l'action sociale¹. C'est dans ce contexte que nous proposons ce qui suit pour améliorer l'efficacité du secteur public à l'aide de programmes bien conçus et pragmatiques.

Éthique et droits de l'homme – Seul un système intégré de développement social attentif à tous les besoins peut faciliter l'épanouissement de l'homme et améliorer la qualité de vie. Le processus de transformation sociale doit être inscrit dans les principes de la justice sociale et de la défense des droits de l'homme. La participation des secteurs tant public que privé au développement social doit être guidée par une éthique sociale de respect de l'homme fondée sur le principe de la répartition équitable des prestations, droits et indemnités sociaux, du pouvoir, du statut et des possibilités, autant d'éléments inspirés par la notion de bien commun.

Participation de la population – Il faut que la participation de la population au processus de développement fasse partie intégrante du développement social. Nombreuses sont les raisons de cette participation. Incontestablement, celle-ci constitue elle-même un objectif légitime du processus de développement, un moyen permettant de parvenir à des fins et en outre de raviver les interactions constructives entre les hommes qui font cruellement défaut dans la société contemporaine. Nous prions donc instamment les dirigeants et les organisateurs de mesurer le rapport étroit qui existe entre la prise de décision démocratique et collective et la réalisation de valeurs humaines telles que l'autodétermination et l'autonomisation.

Modèle participatif – Il faut établir un modèle participatif de développement; les hommes ordinaires des communautés peu nanties ne devraient pas être les cibles des projets de développement social mais au contraire être ceux qui décident, orientent et contrôlent le processus de développement dans son ensemble. Le développement social part de l'hypothèse qu'une personne marginalisée et à faible revenu est mieux à même de comprendre les problèmes auxquels elle se heurte et les moyens de les résoudre. Le développement commence avec la reconnaissance des besoins sociaux et l'organisation de la société pour y répondre. Les organismes publics et privés ont un rôle clef à jouer face aux besoins croissants de leurs mandants. Avant de mettre en oeuvre un programme quelconque, il est donc nécessaire d'effectuer des recherches concertées avec les intéressés pour leur permettre d'examiner les questions et les conditions qui touchent directement leur vie sur les plans individuel, familial et communautaire. L'objectif de ces travaux – recherche, éducation et

2 0420494f.doc

intervention – est de faciliter les changements sociaux et d'améliorer les conditions de vie des parties prenantes.

Renforcement des partenariats – La valeur des partenariats est incontestable. Aujourd'hui les organisations opèrent sur un terrain dans lequel elles partagent avec les autres les sites, les populations cibles, les problèmes et les sources de financement. Les organisations peuvent renforcer leur efficacité en utilisant au mieux ces interdépendances. Cela facilite l'établissement et le maintien de passerelles permettant de maximiser les ressources disponibles pour la prestation de services. Les partenariats permettent à des groupes de poursuivre des objectifs plus importants sur une plus grande échelle, de lutter contre les inégalités en matière de pouvoir, de définir une idéologie publique et de trouver ensemble des solutions à des problèmes complexes. Les partenariats facilitent la formulation d'une idéologie et d'un langage communs, propices à une vision collective du changement social.

Pour conclure, nous prions instamment tous les gouvernements et les organisations du secteur privé de tenir compte des facteurs ci-dessus dans la formulation et la mise en oeuvre de leurs politiques. L'histoire du développement social est celle de la reconnaissance de stratégies de développement efficaces. Nous, en tant qu'organisation non gouvernementale mondiale, souhaitons présenter notre déclaration à cette quarante-deuxième session de la Commission du développement social, en vue d'améliorer l'efficacité du secteur public grâce à la formulation de programmes bien conçus et pragmatiques.

0420494f.doc 3